

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☒ 81

☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: <u>1115/2273/05-14/3</u>
Nom, Prénom: <u>idem</u>	Membre n°: _____ Quittance n°: <u>2273.0605</u>
N° de TVA: _____	Installation: Nom: <u>Mme Trachin - Thomas</u>
ou n° de la carte d'identité: _____	Adresse: <u>Rue Camille Goddefroid, 24</u>
Distributeur: <u>EBL</u>	<u>5001 Belyrade</u>
Compteur: n°: <u>NP</u> index: _____	Date de visite: <u>13/05/2006</u>
Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit - _____	Propriétaire ou Mandataire: Tél. <u>0496/503 205</u>
	Nom, Prénom: <u>idem</u>
	Adresse: <u>idem</u>
	Demandeur: _____

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐ R.T. ☐ de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de II 230 V, AC, Protection branchement: NP A Type: max 40 A
Description du branchement: Her en Type câble: NP Section: _____ x _____ mm²
Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10
Type de prise de terre: 2 Piquets Résistance de dispersion: 24 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Voir schémas</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neant

observation: Eclairage non placé

Le différentiel général ~~était~~ - a été - plombé

L'installation électrique doit être reconstruite avant le 05/2023 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Vu par IDEG-INATE
Mr JASSOGNE
Le 11/08/04.

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: 5

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature

AV
AIB VINÇOTTE BELGIUM
MIGEOT Olivier
2273